

Dix ans de réclusion pour le viol de son beau-fils - Morbihan

jeudi 15 mars 2012

Réunie à huis clos depuis mardi matin, la cour d'assises du Morbihan a condamné mercredi soir un homme âgé de 32 ans à dix ans de réclusion criminelle, alors que l'avocat général avait requis une peine de douze années.

Cet habitant de la région de Pontivy, détenu depuis deux ans, a été reconnu coupable d'avoir violé et agressé sexuellement à plusieurs reprises, entre 2007 et 2010, son beau-fils alors âgé de 4 à 7 ans. Il profitait de l'absence de son épouse et mère du garçonnet pour commettre ses actes dans le domicile familial.

Les faits ont été révélés quand la jeune victime en a parlé à un copain. Dès son arrestation voici deux ans, l'accusé avait reconnu ses actes, qu'il a confirmés durant le procès. Pour sa défense, Me Anaïg Le Noan, du barreau de Rennes, a plaidé une enfance difficile, en faisant valoir que l'accusé avait lui-même été violé.

Pour la victime, Me Françoise Sobeaux-Le Goff, du barreau de Lorient, a souligné qu'elle craignait pour l'adolescence prochaine de cet enfant « **même si pour l'instant il ne présente pas de signes de traumatisme** ».

<http://www.ouest-france.fr/2012/03/15/morbihan/Dix-ans-de-reclusion-pour-le-viol-de-son-beau-fils--62437795.html>